

SPRB – BDU  
Direction de l'Urbanisme  
Monsieur Albert GOFFART  
Directeur  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 13/PFD/490805  
N/réf. : AVL/ah/xxx  
Annexe : 1 dossier comprenant xxx plans

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet :** SAINT-GILLES. Rues d'Argonne, de Russie, Fontainas et Vlogaert, chaussée de Forest, squares des Héros et Jacques Frank. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public dans le cadre du Contrat de quartier « Fontainas ».  
*Dossier traité par C. Defosse*

En réponse à votre courrier du 17 février 2014 sous référence, réceptionné le 19 février, nous vous communiquons les **remarques et les recommandations** formulées par la CRMS en sa séance du 12 mars 2014, concernant l'objet susmentionné.

La Commune de Saint-Gilles souhaite, à travers le Contrat de quartier Fontainas, remettre en valeur les abords des immeubles de logements sociaux du square J. Frank, dont l'implantation dans les années 1970 s'est avérée fort perturbante sur le plan urbanistique et a entravé le bon aménagement des lieux. Cette initiative positive pourra certainement contribuer à la redynamisation indispensable du quartier.

Cependant, tel que proposé, le projet intègre les immeubles dans un espace de type « woonerf », qui ne semble pas plus adéquat pour résoudre les problèmes de rupture par rapport au tracé urbain environnant.

La Commission demande de revoir le projet sur plusieurs points afin d'améliorer les qualités spatiales du square et de ses abords, ainsi que le contexte des monuments classés et les importantes perspectives urbaines qui les jouxtent. Elle préconise de rétablir les tracés urbains anciens et de prévoir un aménagement plus cohérent du square. Ceci suppose notamment de :

- renforcer la lisibilité du tracé de la rue Fontainas,
- retrouver le tracé ancien de la rue Vlogaert,
- prévoir une séparation plus distincte entre le square et la chaussée de Forest,
- revoir le choix des matériaux et des plantations.

Pour ce qui concerne les rues d'Argonne et de Russie, la Commission recommande de confirmer le rôle structurant des plantations.

Le projet s'inscrit dans le contrat de quartier « Fontainas » à Saint-Gilles et vise le réaménagement du square Jacques Frank, de la chaussée de Forest, des rues Fontainas et Vlogaert et de la place des Héros. Il porte également sur le réaménagement des rue d'Argonne et de Russie situées plus au nord, reliant la petite ceinture à l'avenue Fonsny.

Ces espaces appartiennent au tissu urbain bruxellois traditionnel de la première couronne, qui s'est développé à Saint-Gilles à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. Dans les années 1970, des tours de logements réalisées par le Foyer Saint-Gillois ont remplacé l'îlot fermé compris entre la chaussée de Forest et la rue Fontainas (square Jacques Frank).

Le périmètre d'intervention est partiellement compris dans la zone de protection de la maison Art Nouveau située au 10, chaussée de Forest ainsi dans celle de l'église de Saint-Gilles. Le projet se situe à proximité directe de la cité Fontainas et de la Porte de Hal, classées comme monuments.

#### A/ LA ZONE COMPRISE ENTRE LA CHAUSSÉE DE FOREST ET LA RUE FONTAINAS

##### *Remarques générales*

Le projet concerne le renouvellement des espaces publics et du mobilier urbain, ainsi que la création d'un nouvel espace vert articulé sur les tours de logement du square Jacques Frank. L'aménagement des lieux présente actuellement un aspect disparate. Le square est envahi par le stationnement et comprend des plantations souvent rabougries.

La remise en valeur du site visé peut contribuer à la redynamisation indispensable du quartier ; elle constitue un élément positif du Contrat de quartier.

Cependant, tel que proposé, le projet intervient de manière importante sur le tracé de ville. Il intègre les immeubles de logements existants dans un espace de type « woonerf » isolé, organisé autour d'un sentier piéton sinueux. L'aménagement proposé manque de cohérence et mise trop peu sur une articulation claire avec ses abords. Le projet du square Frank met, en effet, l'accent sur l'espace « local » au détriment de la continuité de l'espace urbain plus « global ». En outre, l'organisation de l'espace public et les aménagements proposées (matériaux et plantations) semblent insuffisamment adaptés aux particularités du quartier et induiraient une charge d'entretien importante. De ce fait, le projet ne peut garantir sa durabilité dans le temps, contrairement aux objectifs déclarés de l'opération.

La Commission demande, dès lors, de revoir le projet sur plusieurs points pour améliorer les qualités spatiales de l'îlot ainsi que le contexte des monuments classés et les importantes perspectives urbaines qui le jouxtent. Elle préconise de rétablir la lisibilité du tracé urbain, de renforcer la cohérence des aménagements et de revoir le choix des matériaux et des plantations dans l'objectif d'une requalification durable du square J. Frank. De cette manière le projet gagnera également en termes de flexibilité, de contrôle social et de sécurité (visibilité, accès des voitures de service, déménagements, ...).

Le projet devrait avant tout de rétablir et rendre lisible la trame urbaine telle qu'elle apparaît distinctement sur la photo aérienne de 1953 (photo Bruciel ci-jointe). Ceci permettra de reconnecter le square à la Ville et d'atténuer l'implantation problématique des tours de logement réalisées dans les années 1970 ainsi que du terrain de sport qui avait entraîné la déviation de la rue Vlogaert au débouché avec la chaussée de Forest.



### Les tracés urbains

Le projet propose de modifier le tracé des rues Vlogaert et Fontainas ainsi que du square des Héros, pour les remplacer par une voie de circulation locale aménagée en chicane. Celle-ci desservirait le parking souterrain existant ainsi qu'un nouveau parking prévu au pied d'une des tours. Les rues existantes seraient donc déviées et partiellement occupées par des espaces verts plantés d'arbres.

La Commission demande de préserver les tracés existants et de conserver une connexion visuelle entre le boulevard de la Porte de Hal, la place des Héros et la chaussée de Forest. Ceci n'empêche ni de replanter de manière structurée, ni de privilégier la circulation piétonne à certains endroits pour rendre l'espace plus convivial. A cette fin, elle propose de :

- mettre à profit la réorientation du terrain de sport pour **rétablir le tracé ancien de la rue Vlogaert** et pour créer un lien visuel direct depuis la chaussée de Forest. Dans le même objectif de lisibilité, **le tracé la rue Fontainas** et son articulation avec la place des Héros devraient être conservés tels qu'ils existent aujourd'hui et correctement réaménagés.

- **conférer aux arbres un rôle structurant** en évitant d'obturer les vues. L'alignement d'arbres devrait être poursuivi sur toute la partie nord de la chaussée de Forest, jusqu'à « l'angle » avec la rue Vlogaert. Le carré de platanes prévu à côté du terrain de sport devrait être repensé en

conséquence. Sa densité semble d'ailleurs inadaptée à l'espèce qui est proposée (problème de pérennité – voir ci-après) et soulève le problème du contrôle social.

- **prévoir une distinction plus nette entre le square et la chaussée de Forest et matérialiser les limites par la mise en œuvre de trottoirs lisibles et continus**. En effet, sur le premier tronçon de la chaussée de Forest, les plans prévoient de rétrécir la largeur de la chaussée carrossable à 4 m et d'intégrer le trottoir du côté impair dans l'aménagement des squares. Tel que proposé, le trottoir en question serait donc interrompu par des zones de stationnement et des zones de livraison et obligerait les piétons à emprunter un trajet en chicane, peu lisible (passage difficile entre la zone de livraison et le terrain de sport). Cette option induirait d'ailleurs l'implantation d'éléments de séparation (blocs de béton bas) pour empêcher le stationnement sur le square, qui encombreraient aussi davantage l'espace public.

- sur la pointe est du square, **préserver les perspectives qui se dégagent depuis le boulevard de la porte de Hal vers l'avenue Volders et l'église Saint-Gilles** dont la zone de protection s'étend jusqu'au carrefour en question. La masse végétale envisagée à cet endroit ne peut en aucun cas obturer cette perspective urbaine très caractéristique. Il est dès lors conseillé de reculer l'aménagement du square à l'alignement des deux avenues.

- améliorer l'articulation du nouvel aménagement avec ses abords par la **mise en évidence des liens avec le Parc de la Porte de Hal**, au-delà de l'extrémité de l'avenue Volders.

### Les matériaux et les plantations

L'organisation du square envisagée ainsi que le choix des plantations, des matériaux et du mobilier urbain rendent le projet particulièrement complexe. Par conséquence, le futur espace vert serait difficile à gérer et à entretenir, et risque d'être peu durable.

Il est prévu d'utiliser au moins 3 types de revêtements en béton : des klinkers de 60 x 7 complétés de klinkers 30 x 10 pour les chaussées carrossables et de béton brossé pour le sentier piéton. Ce choix induit une mise en œuvre compliquée, surtout au niveau des raccords et au vu des nombreuses différences de niveaux présentes sur le site. En outre, ce choix de matériaux compliquerait l'entretien et la gestion de l'espace (descellement, casse des klinkers de 60 cm fragiles en raison de leurs dimensions, interventions des impétrants quasi impossible). Il est donc conseillé d'utiliser des matériaux traditionnels et naturels qui résisteront mieux à l'usure et à l'encrassement.

Le plan de plantation présente un même type de complication. Le projet propose plus de 10 espèces d'arbres, et plusieurs espèces d'arbustes qui demandent un traitement particulier. Le choix des essences ne tient pas suffisamment compte de leur bonne intégration dans la ville, aussi bien au niveau « sanitaire » et sur les plans de l'entretien et esthétique en milieu urbain.

Ainsi, en raison de la densité des arbres, le carré de platanes évoqué plus haut n'aurait que peu de chances de survie. Il en est de même des haies taillées, dont plusieurs seraient plantées sous la couronne des arbres (ombres portées, problèmes d'alimentation en eau, ...).

**B/ LES RUES D'ARGONNE ET DE RUSSIE**

Pour les rues d'Argonne et de Russie il est prévu d'élargir les trottoirs et d'aménager des zones de stationnement parallèles à la chaussée. Les alignements d'arbres seraient partiellement renouvelés. La rue d'Argonne bénéficierait de trottoirs-terrasses élargi.

***Ces réaménagements n'appellent pas de remarques sur le plan patrimonial, ni urbanistique excepté pour ce qui concerne les plantations dont il convient de renforcer le rôle structurant de manière à renforcer la lisibilité des tracés existants et leurs qualités spatiales.***

A l'articulation de la rue d'Argonne avec la Petite Ceinture, la CRMS préconise de conserver l'ensemble des arbres existants de manière à mieux inscrire la placette dans la disposition symétrique des fronts bâtis qui l'entourent. Les deux arbres supprimés par le projet devraient donc être conservés.

La remise en valeur des plantations de la rue de Russie constitue un élément positif. Toutefois, tel que proposé, les arbres semblent implantés de manière aléatoire pour des raisons fonctionnels (traversées piétonnes, arrêts de bus, racks à vélos). La Commission préconise d'implanter les arbres de façon régulière et de conserver une implantation symétrique des arbres, y compris à proximité du carrefour avec la rue de Mérode (ne pas supprimer les 4 arbres près du carrefour). Ce parti contribuera à restaurer la lisibilité urbaine

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à : DMS : Th. Wauters, directeur f.f., H. Lelièvre, M. Kreutz  
DU : Fr. Timmermans, Fl. Vanderbecq